

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
10 PLACE SAINT-ROBERT
43260 SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL

N° 2026. 034

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 25/02/2026

Membres en exercice : 43 | Présents : 24 | Votants : 27 | Abstentions : 0 | Contre : 0 | Pour : 27

SÉANCE du 5 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, jeudi 5 mars à 20 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Monastier-sur-Gazeille, sous la présidence de Jean-Marc FARGIER.

Membres présents : Serge VILLARD, Joël DEVIDAL, Christian CHORLIET, Hervé ROMIEU, Jean-Marc FARGIER, Jean-Claude MASSEBEUF, Fabrice FLOURY, Raphaël BONNET, Annie MAUTÉ, Stéphane SAGUETON, Fernand CHAIZE, Michel ARCIS, Michel RIBES, Chantal GUENARD, Jean-Pierre SABATIER, Philippe DELABRE, André DEFAY, Martine SIVET, Agnès MOURLEVAT, Jean CHAMBON, Raymond ABRIAL, Jean-Pierre ALLARY, Christine MIRAMAND, Francis DELMAS

Procuration de : Laurence DESSALCES-BONNET à Stéphane SAGUETON, François CABANES à Martine SIVET, Marie-Christine VEYSSET à Agnès MOURLEVAT

Secrétaire de séance : Michel ARCIS

OBJET : Vote dossier n°2 de fonctionnement pour l'animation du Plan Pastoral Territorial

Le dossier n°2 présenté au conseil communautaire porte sur l'axe 3 du programme d'action déposé au titre du Plan Pastoral Territorial.

Fiche action correspondante :

AXE 3 : COORDONNER L'ANIMATION DU PPT MEZENC LOIRE MEYGAL



Plan de financement sur 5 ans	Dépenses estimées	Montant Région	Montant FEADER via la T01 (à titre indicatif)	Reste à charge du maître d'ouvrage
	55 000 €	17 600 € (32 %)	26 400 € (48 %)	11 000 € (20 %)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Assurer le suivi et la mise en œuvre générale du plan d'action du PPT• Assurer la concertation avec l'ensemble des acteurs locaux concernés par les espaces pastoraux ;• Assurer le lien entre la communauté de communes, le prestataire et les financeurs ;• Garantir l'articulation avec les dispositifs financiers complémentaires au Plan Pastoral Territorial ;• Promouvoir le dispositif Plan Pastoral Territorial Mézenc Loire Meygal.			

- Maitrise d'ouvrage : Communauté de communes du Mézenc Loire Meygal
- Durée de l'action : du 01/07/2025 au 30/06/2028 (fin de la programmation FEADER)
- Dépenses prévisionnelles = **total 33 000 €**
- Frais de personnel Communauté de communes = 11 400 €
 - Prestation de service (15 jours / an) - appel d'offre via un marché public = 21 600 €
- Subventions sollicitées : 10 560 € (Région) et 15 840 € (FEADER)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- APPROUVE le plan de financement ci-dessus, et la demande de financement déposée au titre de l'axe 3 du Plan Pastoral Territorial.
- AUTORISE le président, ou son représentant dûment habilité, à signer les documents nécessaires à cette candidature.
- D'autoriser Carole JEANJEAN, DGS à solliciter et déposer une aide financière auprès du dispositif T01 <<< Déployer une stratégie locale de développement >>

Le Président, Jean-Marc FARGIER